

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 12 Octobre 2022** à 18h00 Salle des Fêtes Jules Fromont à Lambres lez Douai que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 37

Absents : 3

Procuration : 5

Etaient présents (délégués titulaires) : 36

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA - Eric MOREAU - Pascal PRUVOST - Julien QUENNESSON - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Christophe BLERVACQUE - Reine Elise CARLIER - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Christine ERADES - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY - Franck VALEMBOIS.

Etaient présents (délégués suppléants) : 1

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Etaient présents par procuration : 5

Pour la CCCO : Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Alain PAKOSZ donne pouvoir à Jean-Michel SIECZAREK.

Pour DOUAISIS AGGLO : Gilles BARBIEUX donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Romain DAPVRIL.

Etaient absents et excusés : 3

Pour la CCCO : Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE.

Pour DOUAISIS AGGLO : Jamila MEKKI.

OBJET : BUDGET PRIMITIF ANNEXE ENERGIE 2022
--

Monsieur CRESTA indique que le SMTD a pour projet l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les marquises des autobus sur le site de la STAD. La surface des panneaux installés sera de 528 m² pour une production annuelle de 73 800 kWh.

L'activité de production d'électricité de source solaire exercée par une collectivité territoriale constitue une activité de service public, qui en raison de son objet et des modalités de son financement présente un caractère industriel et commercial. Les collectivités territoriales et leurs groupements qui font le choix d'exploiter un tel service public industriel et commercial ont donc l'obligation, conformément aux dispositions de l'article L. 1412-1 du CGCT, de créer à cette fin une régie locale dotée soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière, soit de la seule autonomie financière et soumise aux dispositions des articles L. 2221-1 et suivants et R. 2221-1 et suivants du CGCT.

Par délibération du 15 juin 2022, le Comité Syndical a approuvé la création d'un budget annexe « Energie » de nomenclature M4 disposant de l'autonomie financière.

Cette activité de production d'électricité est soumise de plein droit à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

La section d'exploitation :

Elle est équilibrée à hauteur de 2 000 € tant en dépenses qu'en recettes.

Dépenses d'exploitation		
Chapitre - article	Libellé	BP 2022
011 -61528	Charges à caractères général – entretien, réparation, autres biens immob.	1 700.00 €
011 - 637	Charges à caractères général – autres impôts, taxes	300.00 €
	TOTAL DES DEPENSES	2 000.00 €

Recettes d'exploitation		
Chapitre - article	Libellé	BP 2022
70 - 701	Ventes produits fabriqués, prestations – ventes de produits finis et intermédiaires	2 000.00 €
	TOTAL DES RECETTES	2 000.00 €

Les recettes correspondent à la refacturation du budget annexe « Energie » au budget M14 et M43.

La section d'investissement :

Elle est équilibrée à hauteur de 230 000 € tant en dépenses qu'en recettes.

Les dépenses comprennent, la fourniture et l'installation des panneaux, la maîtrise d'œuvre, les éventuelles avances versées et remboursements au titre du marché public qui sera mis en œuvre.

Envoyé et reçu en préfecture le 07.11.2022

Publié sur le site le 08.11.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221107-SMTD_22_10_2_3-DE

Dépenses d'investissement		
Chapitre - article	Libellé	BP 2022
21 - 2153	Immobilisations corporelles – installations à caractère spécifique	190 000.00 €
23 - 238	Immobilisation en cours – avances commandes immo. Incorp.	20 000.00 €
041 - 2153	Opérations patrimoniales – installations à caractère spécifique	20 000.00 €
	TOTAL DES DEPENSES	230 000.00 €

Les recettes sont constituées par la dotation initiale qui sera versée par le budget principal M14 et par les éventuels remboursements des avances versées au titre du marché public.

Recettes d'investissement		
Chapitre - article	Libellé	BP 2022
16 - 1687	Emprunts et dettes assimilées - autres dettes	210 000.00 €
041 - 238	Opérations patrimoniales – avances commandes immob. Incorp.	20 000.00 €
	TOTAL DES RECETTES	230 000.00 €

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance en date du 28 Septembre 2022.

Avis favorable de la commission finances lors de la séance en date du 07 Octobre 2022.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver le budget primitif annexe « Energie » 2022.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 42

Suffrage exprimé : 42

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE le budget primitif annexe « Energie » 2022.

Fait et délibéré en séance

Envoyé et reçu en préfecture le 07.11.2022

Publié sur le site le 08.11.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221107-SMTD_22_10_2_3-DE

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Jacques LECLERCQ

Envoyé et reçu en préfecture le 07.11.2022

Publié sur le site le 08.11.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221107-SMTD_22_10_2_3-DE